

Les Quinze trouvent un compromis dilatoire sur la fiscalité de l'épargne

L'Autriche s'est finalement ralliée à l'accord européen

L'Autriche a finalement donné son feu vert, mardi 20 juin, à l'issue du sommet de Feira, à un accord laborieux sur l'harmonisation fiscale eu-

ropéenne. Elle a obtenu, dans le même temps, que les Quinze réexaminent les mesures d'isolement qui frappent le gouvernement de Vienne.

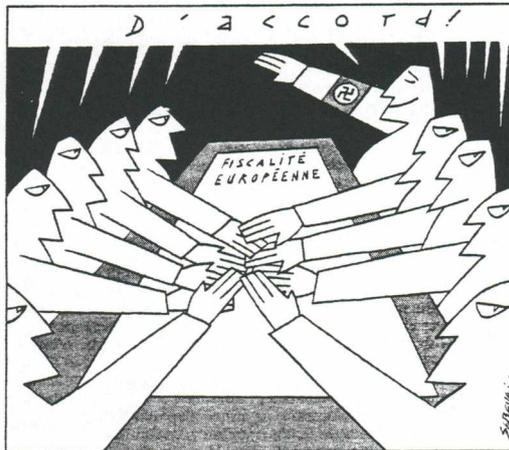
Cette conclusion retire une épine du pied à la France, dont la présidence de l'Union commence le 1^{er} juillet.

SANTA MARIA DA FEIRA
(Portugal)

de nos envoyés spéciaux

Après avoir tenu virtuellement en otage le sommet européen de Feira, menaçant d'empêcher un accord sur la fiscalité de l'épargne, l'Autriche s'est finalement inclinée, mardi 20 juin, en faveur d'un compromis péniblement accepté la veille par les quatorze autres Etats membres, y compris le Luxembourg, le plus réticent. Bien que tout le monde ait proclamé l'absence de lien entre le dossier fiscal et la levée des sanctions, qui n'était officiellement pas à l'ordre du jour, la présidence portugaise s'est vu confier à l'issue du sommet une « initiative » pour réexaminer l'attitude des Quatorze à l'égard de Vienne avant le début de la présidence française, qui commence le 1^{er} juillet. Le premier ministre portugais, Antonio Guterres, a remis une lettre au chancelier autrichien, Wolfgang Schüssel, dans laquelle il propose que l'Autriche soit soumise à un « mécanisme de surveillance » dont les rapports réguliers conditionneront la levée des sanctions.

Le chancelier comptait bien que les sanctions soient levées à Feira, compte tenu des signaux positifs adressés par plusieurs gouvernements. Les leaders des partis de droite regroupés au sein du Parti populaire européen (PPE), qui s'étaient réunis dimanche à Porto en présence du premier ministre du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, et du président du gouvernement espagnol, José-Maria Aznar, ont plaidé en coulisse pour une normalisation progressive. Dans ce climat, le chancelier a habilement joué sur les raisons objectives qui, comme pour le Luxembourg, lui rendaient



l'accord fiscal difficile à accepter.

Pouvait-il en effet s'engager à lever à terme le secret bancaire cher à ses compatriotes s'il n'obtenait à Porto aucune promesse concernant la levée des sanctions dont son pays est l'objet, en raison de la présence de l'extrême droite de Jörg Haider au sein de la coalition gouvernementale ? Il a obtenu qu'il soit précisé que l'Autriche ne peut pas accepter « à ce stade, pour des raisons constitutionnelles, la levée du secret bancaire pour les non-résidents ». En clair, la décision de l'Autriche reste liée à l'approbation de son Parlement, qui nécessite une majorité des deux tiers. Ce qui revient à maintenir une hypothèque. M. Juncker a clairement indiqué que le grand-duché ne l'appliquerait que si l'Autriche se soumettait aux mêmes conditions.

L'affaire autrichienne n'a pas simplifié la discussion sur la fiscalité. L'accord de Feira ne prévoit en définitive qu'une harmonisation à très long terme des systèmes d'imposition de l'épargne, avec diverses clauses échappatoires de nature à

rassurer les pays qui répugnent à supprimer le secret bancaire. Les Quinze décideront en outre formellement de ne l'appliquer que dans deux ans, après s'être assurés que la Suisse, le Liechtenstein et d'autres places financières internationales acceptent d'agir dans le même sens.

CONDITIONS PRÉALABLES

« Cet accord ne nous satisfait pas totalement, mais il trace une perspective », a déclaré mardi le premier ministre, Lionel Jospin, à l'issue du sommet. Depuis trois ans, les Quinze cherchaient à se dorer de règles pour limiter le dumping fiscal auquel ils se livrent pour attirer tant les épargnants que les entreprises. L'accord de Feira devrait permettre de débloquer le « code de conduite » auquel il était lié et qui doit introduire un minimum de discipline dans la taxation des entreprises. Les difficultés rencontrées par les Quinze à approuver ce « paquet fiscal » ont été souvent dénoncées ces derniers mois comme illustrant leur incapacité à consolider l'Union économique et monétaire.

portant ainsi atteinte à la crédibilité de la monnaie unique.

La directive sur la fiscalité de l'épargne que la Commission a été chargée de rédiger sur la base de l'accord de Feira ne sera soumise à l'approbation unanime du Conseil qu'à la fin 2002. Que se passera-t-il d'ici là ? Avant la fin de l'année, sa mise en forme juridique devra être achevée, ce qui suppose notamment de s'entendre sur le taux de la retenue à la source à appliquer par les pays qui font appel à ce type de taxation. L'objectif de 20 % à 25 % dont fait état le texte de Porto étant contesté par le Luxembourg, la Commission et les gouvernements engageront des négociations avec les pays tiers « afin de favoriser l'adoption de mesures équivalentes dans ces pays ». Simultanément, des pourparlers de même nature seront menés par les capitales avec les territoires qui leur sont associés, telles l'Ile de Man et les Îles Anglo-normandes ; l'Autriche devra durant cette période modifier sa Constitution.

C'est à la lumière de ces conditions préalables que la directive sera approuvée. Son objectif ultime est d'assurer la taxation de l'épargne des non-résidents sur la base d'un échange d'informations entre les administrations fiscales. Les pays qui le souhaitent pourront continuer à appliquer le système de la retenue à la source, en gardant le secret bancaire, pendant une période transitoire de sept ans. A l'issue de cette période, la taxation de l'épargne au sein de l'Union s'exercera exclusivement par l'échange d'informations. Sauf s'il se révèle que les places financières concurrentes n'appliquent pas l'échange d'informations ou des mesures comparables ! Une clause prévoit que les pays à secret bancaire pourront alors attendre. M. Juncker a pu rentrer chez lui l'esprit tranquille.

Henri de Bresson,
Philippe Lemaître
et Laurent Zecchini